



# 2015, quelques actions emblématiques du Parc



Découvrez dans ce document quelques-unes des principales actions qui ont ponctué le quotidien des élus et des techniciens du Syndicat mixte du Parc durant l'année 2015.

Paul Raoult  
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois



# Le Syndicat mixte du Parc, porteur de stratégies territoriales

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est la structure chargée du pilotage de la Charte du Parc. La Charte du Parc est le projet de développement durable du territoire pour douze ans. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour y parvenir. En complément de la Charte, le Syndicat mixte du Parc porte plusieurs stratégies territoriales : LEADER, le SAGE, le Pays Sambre Avesnois.

## LEADER : 1 330 000 euros pour le territoire

### Une candidature qui a retenu l'attention

Au printemps 2015, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois se portait candidat à l'appel à projet régional LEADER 2014-2020, au bénéfice de l'ensemble du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois (moins les 7 communes du Cambrésis intégrées dans le programme Leader du Cambrésis) et des communes rurales de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, soit 142 communes, 147 957 habitants, 124 021 hectares.

En juillet 2015, les services du Conseil régional Nord-Pas de Calais confirment la sélection du programme LEADER Avesnois. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est porteur pour la deuxième fois du programme européen LEADER.

L'enjeu de ce programme pour l'Avesnois est d'accompagner l'émergence et le déve-

veloppement de nouvelles opportunités économiques, qui s'appuient à la fois sur une révélation des potentiels économiques, une stimulation de l'attraction du territoire et un engagement dans la transition énergétique.

Le programme LEADER est porté par une structure appelée le groupe d'action locale (GAL). En Avesnois, il est présidé par Paul RAOULT. L'organe décisionnel du GAL est le comité de programmation composé à 50% de représentants du secteur privé et à 50% de représentants du secteur public. Le comité de programmation sélectionne les projets que le programme Leader viendra cofinancer.

### Contact

Aurélien Cir  
Chargé de mission  
animation Leader  
Tél. : 03 27 77 51 60  
[aurelien.cir@parc-naturel-avesnois.com](mailto:aurelien.cir@parc-naturel-avesnois.com)

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est, depuis 2002, la structure porteuse du SAGE de la Sambre. Il a en charge l'animation des Groupes de travail experts, des Commissions Thématiques et de la Commission Locale de l'Eau composée de 3 collèges : les collectivités territoriales, les usagers, les représentants de l'Etat.

C'est un outil de gestion concertée qui s'étend sur 122 communes du bassin versant de la Sambre. L'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satis-

faction des usages. Pour y parvenir, suite à un état des lieux, 5 enjeux ont été définis : reconquérir la qualité de l'eau, préserver les milieux aquatiques, maîtriser les risques d'inondation et d'érosion, préserver la ressource en eau, développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource.

### Contact

Guillaume CAFFIER  
Chargé de mission  
ressource en eau et milieux aquatiques  
Tél. : 03 27 77 51 60  
[guillaume.caffier@parc-naturel-avesnois.com](mailto:guillaume.caffier@parc-naturel-avesnois.com)



## Pays Sambre Avesnois

Le Syndicat mixte du Parc porte et anime la mission « Pays Sambre Avesnois » à l'échelle de l'arrondissement.

La mission Pays accompagne tous les projets communaux et intercommunaux entrant dans les priorités régionales, en cohérence avec la charte du Parc. Pour ce faire elle mobilise l'expertise de l'équipe technique du Parc naturel régional de l'Avesnois.

La mission Pays a constitué une ingénierie de soutien sur l'accompagnement d'appels à projet, la sollicitation de fonds européens et l'animation de projets, publics, semi-publics et privés (en lien avec le Plan Local de Développement Economique). Elle est force de proposition en matière d'initiative locale.

En 2015, 1 014 669 € ont été programmés et ont permis de financer plusieurs projets : le parc de la biodiversité à Le Quesnoy, l'espace test agricole à Sains du Nord, des plantations de haies, de vergers et la restauration de mares dans le cadre de la trame verte et bleue, un parcours bois et santé à l'hôpital de Liessies/Felleries...

### Contact

Yvon Brunelle  
Directeur du Parc  
Tél. : 03 27 77 51 60  
[yvon.brunelle@parc-naturel-avesnois.com](mailto:yvon.brunelle@parc-naturel-avesnois.com)

## Créer des nids douillets pour préserver la biodiversité locale

Depuis les années 2000, le Syndicat mixte du Parc propose aux communes d'aménager leurs bâtiments communaux afin d'accueillir la biodiversité locale chez eux. Pour cela, l'équipe du Parc apporte son expertise technique et son aide dans la recherche de financements. D'ailleurs ces actions sont financées intégralement par le Conseil Régional et le FEDER.



**Ici, nous agissons pour la biodiversité**

Le Parc naturel régional de l'Avesnois et la commune s'associent pour la préservation des oiseaux et des chauves-souris.

L'édifice devant lequel vous vous trouvez a été aménagé pour favoriser l'accueil de ces espèces. Levez les yeux, vous pourrez peut-être les observer!

Contribuez à cette action en respectant la quiétude des animaux présents.

**Renseignements**  
Tél. : 03 27 77 51 60  
contact@parc-naturel-avesnois.fr

**Zoom sur les principales espèces concernées par les aménagements**

- Oreillard roux
- Martinet Noir
- Hirondelle de fenêtres
- Chouette effraie

Photo : Samuel Drolet

Les bâtiments publics à aménager sont essentiellement des églises et des mairies, avec comme objectif de conforter la reproduction des chauves-souris, de la chouette Effraie et de l'Hirondelle de fenêtre. Cela consiste par exemple à poser des planchettes évitant les déjections des hirondelles sur les fenêtres, des nichoirs pour la chouette Effraie ou des gîtes pour les chauves-souris.

Ce programme connaît un vrai succès, pour preuve, en 2015, le dispositif s'est étendu pour la première fois à des bâtiments de propriétaires privés.

Les bâtiments privés concernés sont exclusivement des Blockhaus de la ligne Maginot. Les travaux ont pour but d'optimiser les conditions d'accueil des chauves-souris en période hivernale, lors de leur phase d'hibernation, au moment où elles sont le plus vulnérables.

Les travaux consistent en la mise en sécurité des blockhaus pour éviter les visites fortuites pouvant provoquer un réveil mortel des chauves-souris hibernant. Dans le même temps, les conditions d'accueil de ces espèces sont optimisées par la pose de gîtes, de parpaings et de briques creuses.

En 2015, **27 sites ont été aménagés** : Mairies, églises, écoles, blockhaus...

Ces actions concrètes ont pour objectif de protéger les espèces emblématiques et patrimoniales de notre territoire.

### Contact

Aurélien Thurette  
Chargé de mission trame verte  
Tél. : 03 27 77 52 68  
aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com



### Les chiffres clés

- 27** bâtiments aménagés
- 11** communes
- 1** EPCI
- 3** propriétaires privés

### Objectifs cibles

- Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.
- Maintenir voire développer les effectifs d'espèces menacées classées comme vulnérables ou menacées d'extinction.



## Des actions en faveur de la continuité écologique

Chaque année, le Syndicat mixte du Parc accompagne et conseille les collectivités territoriales, les particuliers ou les agriculteurs dans la mise en œuvre d'actions permettant de conforter, maintenir ou restaurer les continuités écologiques. Appeler communément « trame verte et bleue » ce dispositif est aujourd'hui incontournable pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Il a pour ambition de préserver la qualité des milieux et des espaces.



### Objectifs cibles de la Charte

- Limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire
- Maintenir les surfaces en vergers hautes-tiges de 2009



En 2015, les services du Parc ont assisté les communautés de communes du Pays de Mormal et du Cœur de l'Avesnois dans la mise en œuvre de leur politique « trame verte et bleue ». Le Syndicat mixte du Parc qui intervient en tant qu'assistant technique, réalise les diagnostics des sites ainsi que les préconisations techniques, sans oublier le montage du dossier de demandes de subventions. Ces projets ont été financés par le Conseil régional, dans le cadre du dispositif Pays Sambre Avesnois, à hauteur de 70 %. Le complément est pris en charge par les bénéficiaires (intercommunalités, communes, propriétaires privés). Sur le terrain, cette politique environnementale s'est traduite par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fruitiers mais aussi par la restauration de mares, tant sur des terrains communaux que sur des terrains privés. En 2015, sur le territoire de la CCPM l'équipe du Parc a accompagné 11 communes et 26 habitants, soit 4260 mètres de haie, 193 arbres bocagers et 10 fruitiers « hautes-tiges » plantés. Quant à la 3CA, ce sont 6 projets communaux et 24 projets privés qui ont été accompagnés. Au total 1700 mètres de haie, 423 arbres bocagers et 154 fruitiers ont été plantés, 10 mares ont été restaurées sur 18 diagnostics réalisés.

Ces actions ont pour ambition de favoriser la continuité écologique en maintenant et développant le milieu bocager, identité paysagère de l'Avesnois et élément essentiel à la biodiversité du territoire.

### Contact

Stéphane Marache  
Assistant d'étude bocage  
Conseiller en plantations  
Tél. : 03 27 77 52 63  
[stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com](mailto:stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com)

### Les chiffres clés

**17** communes  
**50** habitants  
**5 960** mètres de haies  
**164** arbres fruitiers  
**616** arbres bocagers



## Cueillons la nature

Le Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois, dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'éducation auprès des plus jeunes, expérimente une nouvelle action « Cueillons la nature » s'inscrivant dans le programme national « un fruit pour la récré ».

Elle est testée pour cette année scolaire 2015/2016 dans les écoles de Berlaimont, Englefontaine, Maroilles et Saint-Hilaire-sur-Helpe, en partenariat avec les municipalités, soit 340 élèves de la petite section au CM2.

S'inscrivant sur une année scolaire, le projet est découpé en 3 temps : un par trimestre.

Cette action a permis, en 2015, 378 distributions de fruits et la mise en place d'animations.

En effet, l'équipe du Parc a proposé aux quatre écoles la possibilité d'entrer en contact avec des propriétaires de vergers pour leur demander l'autorisation de venir « glaner » leurs fruits afin de pouvoir les presser et les embouteiller. Au total, cet automne, 2 tonnes de pommes ont été ramassées et 1 200 bouteilles de jus ont été produites, elles ont été partagées entre les écoles, les municipalités et les propriétaires des vergers. L'objectif est de sensibiliser au patrimoine fruitier et de le préserver à travers ses usages.

Un chantier de plantation d'arbres fruitiers régionaux a été organisé avec chaque classe en ce début d'année 2016 et un spectacle de marionnettes viendra clôturer l'animation avant les grandes vacances.

Nous y reviendrons plus en détail l'année prochaine avec un dispositif plus étendu.

### Une demande de financement pour étendre l'opération

Fort de ce succès, le Syndicat mixte du Parc souhaite étendre cette action. C'est en ce sens qu'un dossier de demande de financement auprès du Programme National Alimentaire a été déposé. Ce projet a été retenu : le Parc naturel régional de l'Avesnois a reçu une subvention du ministère de l'agriculture. Ainsi dès septembre 2016, 20 établissements scolaires (écoles élémentaires mais également collèges et lycées) seront sélectionnés suite à un appel à projet. Les participants seront accompagnés par le Parc et par des structures du territoire d'éducation à l'environnement. Ce projet aura alors un retentissement bien plus grand sur le territoire.

### Contact

Marc Grzemeski  
Animateur éducation à l'environnement  
Tél. : 03 27 21 49 56  
[marc.grzemeski@parc-naturel-avesnois.com](mailto:marc.grzemeski@parc-naturel-avesnois.com)

### Les chiffres clés

**340** élèves sensibilisés

**2** tonnes de pommes ramassées

**1 200** bouteilles de jus pasteurisé

### Objectifs cibles de la Charte

- Atteindre 10% d'acteurs (écoles, collectivités, entreprises ICPE) engagés dans une démarche formalisée de développement durable.



## L'Avesnois territoire à énergie positive !

En 2015, le Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois et le Syndicat Mixte du Scot, porteur du Plan Climat, ont candidaté conjointement à l'appel à projet : Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Le territoire a obtenu cette labélisation TEP-CV grâce à un travail concerté avec les services de l'État et de l'ADEME et une forte mobilisation des EPCI qui se sont engagés dans les domaines de la transition énergétique à travers des projets de :

- réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et espaces publics,
- diminution des émissions de gaz à effet de serre,
- production d'énergies renouvelables locales.

Ceci est formalisé dans une convention signée entre l'État, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et le Syndicat Mixte du Scot, puis décliné en conventions par EPCI. Une première enveloppe de 500 000€ servira ainsi à la rénovation de l'éclairage public, la réhabilitation énergétique en faveur des entreprises, la création de zone d'activité de type 3<sup>ème</sup> révolution industrielle, la réalisation de bâtiment publics économes.

Pour animer cette stratégie de territoire, le Syndicat mixte du Parc et l'ADUS ont mis en place une équipe projet pour assurer le suivi, la mise en œuvre et la coordination du programme TEP-CV, à travers une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Afin de développer une série d'actions de communication, de sensibilisation et d'accompagnement de passage à l'action permettant de renforcer l'engagement de chacun (collectivité, habitants, entrepreneurs) dans le domaine de la transition énergétique,

le Parc a déposé une demande de subvention auprès de l'Ademe. Le cas échéant, des actions de sensibilisation seront notamment proposées en faveur des habitants afin de lutter contre la précarité énergétique et de favoriser tout engagement citoyen dans ce domaine.

Pour y parvenir, différentes actions de sensibilisation verront le jour : expositions, ciné DD, conférences...

### Contact

Melvin Deljehier  
Chargé de mission Développement durable  
Tél. : 03 27 21 49 51  
melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com

### Les chiffres clés

**4** intercommunalités

**500 000** euros pour le territoire



### Objectifs cibles de la Charte

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire.
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable consommée et produite sur le territoire.





## Des produits «made in Avesnois» dans les restaurants scolaires : c'est pour demain !

Avec une centaine d'exploitations, soit près de 10% des agriculteurs du territoire qui vendent leurs produits de manière directe ou avec seulement un intermédiaire local, le circuit court est un mode de commercialisation déjà bien implanté en Avesnois : 14 Boutiques et 11 Restaurateurs de l'Avesnois, 3 marchés bio, 6 AMAP...

Au-delà de ces circuits de distribution, l'approvisionnement en produits locaux est un enjeu pour le redéploiement de l'agriculture de proximité. Elle pourrait y trouver un débouché local et durable, tout en apportant une réponse concrète aux enjeux environnementaux.

Pour aller plus loin et développer ces circuits de proximité à plus grande échelle, le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont souhaité se tourner vers la restauration collective. Pourquoi ne pas retrouver du Maroilles ou des pommes issues des vergers hautes-tiges de l'Avesnois dans les assiettes des écoliers ou des salariés d'entreprises locales ?

En 2015, suite à une étude qui a mis en exergue les freins et les besoins des professionnels, l'équipe du Parc et ses partenaires ont proposé des ateliers de travail collectifs et des rencontres individuelles à destination des responsables et gestionnaires de restaurants collectifs, sur le thème de la gestion de l'approvisionnement et la rédaction de marchés publics. Ce qui a permis d'outiller les professionnels des établissements qui souhaitent s'approvisionner en circuits

courts. 15 structures ont participé à ces rencontres.

Toujours dans l'objectif de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande, un salon de l'offre alimentaire locale a été organisé en fin d'année. Il a rassemblé 80 visiteurs, dont 35 de la restauration collective et de nombreux élus du territoire, venus rencontrer, sans intermédiaire, la vingtaine de producteurs locaux. Cette initiative a reçu un écho favorable et a encouragé les prises de contacts pour d'éventuelles collaborations. Cette expérience sera, sans aucun doute, reconduite en associant cette fois plus largement les commerçants de proximité et de métiers de bouche.

### Contact :

Matthieu Franquin / Caroline Rozalen  
Chargé de mission circuits courts  
Tél. : 03 27 77 52 66  
matthieu.franquin@parc-naturel-avesnois.com

### Les chiffres clés

**15** structures de restauration collective sensibilisées

**1<sup>er</sup>** salon de l'offre alimentaire locale



### Objectifs cibles de la Charte

- Augmenter le nombre de producteurs et d'artisans dont les productions sont reconnues par un signe de qualité.
- Constituer une gamme d'un minimum de 30 produits marqués Parc.
- Permettre une augmentation de la production de Maroilles de plus de 30 % pour 2022.

## Bois-énergie du bocage : une filière qui se structure

La filière bois-énergie poursuit sa dynamique avec 4 nouvelles installations en 2015, dont la plus importante chaufferie de bois-énergie du bocage sur la commune de Prisches. Elle fournira en énergie la mairie, l'école, la salle polyvalente, le foyer rural, un logement locatif et la future annexe scolaire.

Forte de 34 chaudières représentant une puissance de 2 230 kW et alimentant près de « 300 équivalents logements », la filière bois-énergie valorise 260 km de haies bocagères.

En plus de fournir de l'énergie renouvelable, ce mode de chauffage contribue à préserver le maillage bocager, véritable identité de notre territoire. En effet les haies exploitées tous les 15 ans pour produire du bois déchiqueté sont ainsi préservées. À travers le développement de cette filière, le Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois cherche à allier utilité écologique et économique : donner un intérêt économique au bocage pour mieux le préserver, tel est l'enjeu de cette filière en développement.

### L'approvisionnement simplifié et sécurisé !

Afin de garantir un approvisionnement régulier et de bonne qualité aux exploitants de chaufferies bois, le Syndicat mixte du Parc a signé en 2015 une convention avec l'association AAAT (Atelier Agriculture Avesnois Thiérache). Cette structure organise l'ap-

provisionnement des chaufferies bois sur la Thiérache de l'Aisne ; avec ce partenariat elle étend ses services sur le territoire du Parc de l'Avesnois.

L'association AAAT représente l'interface de commercialisation de bois déchiqueté entre les collectivités et les exploitants agricoles livrant du bois-énergie du bocage. Cette structure simplifie la gestion de l'approvisionnement pour les détenteurs de chaudière bois déchiqueté et garantit une bonne qualité de plaquettes bocagères.

### Contact

Louis Chevallier  
Chargé de mission bois énergie  
Tél. : 03 27 77 51 60  
louis.chevallier@parc-naturel-avesnois.com



### Objectifs cibles de la Charte

Limiter à -5% la variation du linéaire bocager du territoire

### Les chiffres clés

**4** chaudières installées en 2015

**34** chaudières en Avesnois depuis 2008

## Affirmer la « Destination Avesnois »

Début 2015, face à l'abandon de la politique « Fonds de Promotion Touristique » du département du Nord, dispositif privilégiant la mutualisation des moyens afin de promouvoir la « Destination Avesnois », les acteurs touristiques du territoire ont décidé de poursuivre cette dynamique collective.



Fort de la dynamique collective héritée de ce dispositif, le Parc naturel régional de l'Avesnois a souhaité continuer l'aventure en proposant aux acteurs touristiques du territoire (EPCI, Offices de Tourisme, Station touristique du ValJoly...) de créer un groupe projet « Promotion touristique de l'Avesnois », tant la mutualisation des moyens est essentielle pour optimiser la visibilité de la « Destination Avesnois ».

Ainsi en 2015, une convention a été signée entre le Parc de l'Avesnois et plusieurs partenaires touristiques : CC du Sud Avesnois, CC du Cœur de l'Avesnois, CC du Pays de Mormal, Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, les Offices de Tourisme de Le Quesnoy et de Maubeuge, la Station touristique du ValJoly. Cet engagement précise les objectifs communs et définit le programme d'activités.

Le groupe projet a travaillé de concert à l'animation du site internet vitrine [www.tourisme-avesnois.com](http://www.tourisme-avesnois.com), même si le Parc reste l'administrateur principal de cet outil de promotion. La carte touristique, autre élément essentiel à la promotion du territoire, a été mise à jour et imprimée. Elle permet d'optimiser la visibilité de l'offre touristique de l'Avesnois notamment lors de salons et événements touristiques.

En 2015, l'équipe du Parc naturel régional de l'Avesnois et l'agence « Places Voyages » se sont engagés ensemble dans une démarche de collaboration active qui s'est concrétisée par la création de 3 journées clés en main « randonnée découverte » : La randonnée champêtre entre Solre le Château et le musée des bois jolis, randonnée gourmande entre Maroilles et Le Quesnoy et la randonnée découverte entre le Val Joly et la Maison du bocage.

Fort de cette 1<sup>ère</sup> expérience un nouveau circuit porté par le groupe inter-parcs du Nord - Pas de Calais, a été créé et propose un séjour cyclo touristique de 5 jours/4 nuits au cœur des 3 Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais.

Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable, ouvre des perspectives intéressantes en terme de marketing touristique et de lisibilité d'une offre « Parc naturel » à l'échelle nationale voire européenne. Une véritable expertise en terme de production et commercialisation d'offres de séjours à exploiter pour augmenter la visibilité des Parcs en tant que destinations.

### Contact :

Céline Gardier  
Chargée de mission tourisme durable  
Tél. : 03 27 77 51 60  
[celine.gardier@parc-naturel-avesnois.com](mailto:celine.gardier@parc-naturel-avesnois.com)

### Les chiffres clés

**3** journées de rando « clé en main » !  
**15 000** cartes touristiques diffusées

### Objectifs cibles de la Charte

- Travailler en commun autour d'objectifs partagés.
- Qualifier les prestations touristiques.



## Des entreprises locales s'engagent en faveur de la biodiversité et des paysages

En plus d'accompagner les collectivités territoriales dans leur projet d'aménagement, le Syndicat mixte du Parc accompagne aussi des entreprises. En 2015, le Parc a travaillé essentiellement avec l'entreprise GRTGaz et les exploitants carriers du territoire.

### GRTGaz

Suite à une étude, il a été mis en évidence que la richesse de notre biodiversité est étroitement liée à la présence des arbres têtards. Consciente de cette corrélation, l'entreprise GRTGaz, qui au travers d'une convention s'est engagée avec le Syndicat mixte du Parc à agir en faveur de l'aménagement durable du territoire, a souhaité lancer une action de plantation en faveur de ces arbres emblématiques des paysages de l'Avesnois.

En été 2015, un appel à candidature a donc été lancé auprès des communes qui comptent sur leur territoire une canalisation ou un poste GRTGaz. Les communes elles-mêmes, les agriculteurs ou les particuliers retenus bénéficient d'un financement de GRTgaz à hauteur de 85% du coût des plantations et d'un accompagnement technique privilégié des services du Parc (schéma de plantation, commande des plants et du matériel, encadrement du chantier...).

Au total, l'entreprise GRTGaz a alloué 10 000 € à cette opération qui se déroule jusqu'en décembre 2016.

A l'automne 2015, le lycée agricole des 3 Chênes a été le 1<sup>er</sup> bénéficiaire de ce programme. Sous forme de chantier participatif avec les élèves de l'établissement, 80 arbres ont ainsi été plantés dans les pâtures jouxtant l'exploitation. La commune de Boussois, a quant à elle planté 15 arbres pour aménager son espace public : le parc des Ruaults.

De nouveaux chantiers sont programmés en 2016, notamment sur les communes d'Eclaibes, Hon-Hergies, Anor et Landreicies.

### Les exploitants carriers et l'UNICEM

La convention quinquennale établie entre le Syndicat mixte du Parc, les carriers et leur syndicat, l'UNICEM, prévoit notamment la réalisation d'une étude paysagère liée au

développement des sites carriers. En mars 2015, le Comité de pilotage, composé des élus et des partenaires institutionnels, a validé le démarrage de cette étude. Le diagnostic et l'état des lieux, première étape, ont été réalisés par les bureaux d'études en charge du projet (l'Agence Folléa-Gautier et l'Office de Génie Ecologique) en 2015. Courant 2016, l'étude devrait se poursuivre pour aboutir à des préconisations en termes d'aménagement, de morphologie des sites et d'objectifs de qualité des paysages à atteindre.

### Contact

Perrine Arfaux  
Chargée de mission aménagement durable du territoire  
Tél. : 03 27 14 90 82  
perrine.arfaux@parc-naturel-avesnois.com

### Les chiffres clés

**95** arbres têtards plantés

### Objectifs cibles de la Charte

- 50% des projets d'aménagement urbain publics et privés respectent les principes du développement durable.

## Réalisation des OAP : le Parc aux côtés des communes

Une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est une pièce du PLU<sup>(1)</sup> définie aux articles L.151-6 et L.151-7 du code de l'urbanisme. Autrefois facultative, elle est depuis la loi dite « Grenelle II » obligatoire et inclut des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les paysages, les transports et les déplacements.

L'intérêt de l'OAP est d'énoncer des objectifs visant à « planifier l'usage des sols et penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels ». Elle permet de

spatialiser les actions et de rendre opérationnelles les intentions affichées par la collectivité dans le PADD<sup>(2)</sup> du PLU.

En 2015, le Syndicat mixte du Parc a accompagné les communes de Gussignies et de Flaumont Waudrechies dans la réalisation de leurs OAP.

A Gussignies, ce document a été réalisé par les services du Parc en collaboration avec la commune et le bureau d'étude. Cet outil a permis d'affiner les enjeux énoncés dans le PLU et de définir les mesures concrètes à mettre en place pour y parvenir. Portant sur la thématique « Trame verte à restaurer », l'OAP a permis de traduire précisément les enjeux de préservation des paysages et des abords des cours d'eau, en énonçant des schémas de plantations précis, en définissant les vues à préserver, en repérant les vergers existants, en conseillant sur la gestion des espaces et le choix des essences... Dans le centre bourg, des préconisations sur chaque parcelle à urbaniser ont été précisées pour préserver les ambiances bâties du village. Avec ce document on entre dans la phase projet, on colle à la réalité de terrain !

C'est un outil privilégié qui encourage la prise en compte des continuités écologiques et favorise la valorisation de l'environnement. Il permet également de fixer les principes d'urbanisation ou de requalification d'un ou

de plusieurs secteurs à enjeux, sans pour autant figer les possibilités d'évolution des réalisations futures.

(1) PLU Plan Local d'Urbanisme

(2) PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables

### Contact :

Lise De Baere  
Chargée de mission urbanisme  
Tél. : 03 27 14 90 87  
clise.debaere@parc-naturel-avesnois.com

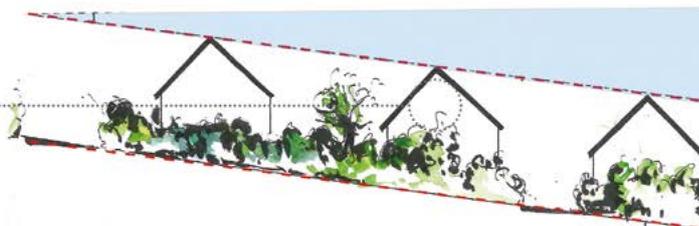
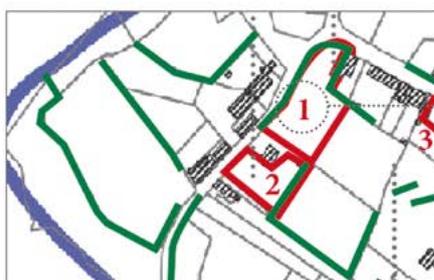
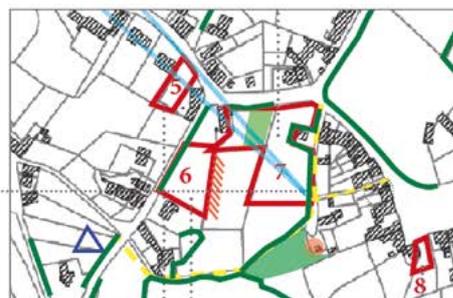
### Les chiffres clés

**25** communes et **1** EPCI accompagnés dans le cadre de la réalisation leur document d'urbanisme

**2** OAP réalisées

### Objectifs cibles de la Charte

- 100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.
- Sensibiliser 100% des élus des collectivités aux enjeux d'une urbanisation respectueuse de l'environnement.
- Limiter, à l'horizon 2016, à + 5% maximum la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire.



Extraits de l'orientation d'aménagement et de programmation sur la commune de Gussignies

Le rapport d'activité met l'accent sur quelques actions emblématiques menées par le Syndicat mixte du Parc en 2015. Pour avoir une vision plus exhaustive de l'activité du Syndicat mixte du Parc en 2015 nous vous donnons rendez-vous sur le site internet [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr).

Ces actions sont la traduction concrète de l'engagement pris par le Syndicat mixte du Parc dans la charte 2010-2020.

Pilote de la Charte du Parc, le Syndicat mixte du Parc travaille avec l'ensemble des signataires de la charte - État, Région, Département, EPCI, communes - pour atteindre les objectifs qui y sont fixés. Le Syndicat mixte du Parc est à votre service !

Pour suivre l'actualité du Parc connectez-vous sur [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

#### Avec le concours financier de :

Région  
Nord Pas de Calais - Picardie

**Nord**  
le Département



**Parc naturel régional de l'Avesnois**

**Maison du Parc**  
Grange Dîmière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord Pas de Calais - Picardie, du Département du Nord et de l'Etat Français

**Conception graphique :** Parc naturel régional de l'Avesnois

**Photos :** Samuel Dhote, Benoit Dorchies,  
Parc naturel régional de l'Avesnois  
(Fabien Charlet, Melvin Deljehier, Marc Grzemeski, Hélène Bertaux)

**Illustrations :** Marine Granjon

**Avril 2016**

